

Journal des traitements

Ce journal des traitements peut être utilisé pour toutes les espèces d'animaux. Utiliser une feuille par espèce animale. Il est aussi possible de remplir une feuille par box ou par animal. Selon l'Ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMéDV), tout emploi de médicaments vétérinaires doit être notifié dans un journal des traitements. Ce document doit être conservé durant 3 ans.

Année	N° BDTA /	Nom et adresse de l'exploitant(e)	Animal / Espèce
	N° de l'exploitation		

Cachet BDTA ou vignette du label (facultatif)

Date du traitement	N° de l'animal / Nom de l'animal Portée n° / Box n°	Raison du traitement Maladie	Médicament vétérinaire		Attente en jours *		Reprise des livraisons *		Provenance du médicament
			Nom commercial	Dose	Lait	Viande	Lait	Viande	
premier	dernier								
5.6.	10.6.	Articulations enflées, fièvre	Mustermycin	5 ml		5			Dr. B. Meier

*) respecter les délais d'attente (peuvent être différents selon qu'il s'agit des organes ou de l'emplacement d'injection) et notifier dans le journal des traitements si l'abattage a lieu avant l'expiration du délai d'attente.

Ce journal des traitements est reconnu par: OMéDV, AQ-Lait, AQ-Viande, IP-SUISSE, TERRASUISSE,
Vache Mère Suisse, Agri Natura, viande bovine SwissPremium



Journal des traitements (suite)

Date du traitement		Numéro de l'animal / Nom de l'animal Portée n° / Box n°	Raison du traitement Maladie	Médicament vétérinaire		Attente		Reprise des livraisons		Provenance du médicament
premier	dernier			Nom commercial	Dose	Lait	Viande *)	Lait	Viande	

*) respecter les délais d'attente (peuvent être différents selon qu'il s'agit des organes ou de l'emplacement d'injection) et notifier dans le journal de traitements si l'abattage a lieu avant l'expiration du délai d'attente.

